

OPINIONS

Prison : « En assurant la réinsertion sociale des personnes détenues, les fonctionnaires pénitentiaires assurent la sécurité de tous »

TRIBUNE

Sébastien Nicolas

Directeur des services pénitentiaires, secrétaire général du Syndicat national pénitentiaire FO Direction

Alors que des Etats généraux de la justice doivent s'ouvrir en septembre, Sébastien Nicolas, directeur des services pénitentiaires et syndicaliste, explique, dans une tribune au « Monde », qu'il s'agit d'une occasion inédite de donner à cette administration pénitentiaire les moyens de protéger les Français.

Publié aujourd'hui à 16h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. L'administration pénitentiaire protège. C'est sa mission, sa raison d'être. Elle accomplit son rôle dans l'ombre du procès pénal et pourtant donne tout son sens au jugement rendu « *au nom du peuple français* ». Si le monde de la prison alimente régulièrement les débats politiques, médiatiques et sociétaux, force est de constater que sa complexité échappe souvent à ceux qui en parlent et à ceux qui décident.

Dépendantes d'un fonctionnement technocratique et bureaucratique peu ouvert aux réalités du terrain, les politiques pénitentiaires sont souvent négligées. Certes, la crise sanitaire a été révélatrice de l'antagonisme des bureaucrates et des opérationnels. Mais depuis trop longtemps l'administration pénitentiaire subit plus que quiconque des choix stratégiques hasardeux et des arbitrages défavorables qui nuisent à l'efficacité de ses missions.

Lire aussi | [« Première année dehors, journal de bord », sur France.tv : « La liberté en pleine gueule, attention, ça fait mal »](#)

Si l'administration pénitentiaire peine aujourd'hui à assurer la reprise des extractions judiciaires au ministère de l'intérieur, c'est en raison d'un besoin en effectifs très largement sous-évalué. De même, les directeurs doivent se battre au quotidien pour obtenir les budgets nécessaires à la rénovation d'un parc immobilier sur lequel tout le monde s'accorde pourtant à dire qu'il est vieillissant et insuffisant

Assurer la réinsertion des personnes condamnées

Enfin, les représentants des personnels de la troisième force de sécurité publique doivent lutter constamment pour obtenir une reconnaissance statutaire et indemnitaire, qui reste un élément déterminant dans le recrutement et la fidélisation des agents dont l'administration pénitentiaire a tant besoin.

Lorsqu'ils parlent de leur métier, les fonctionnaires pénitentiaires décrivent tous une réalité complexe soumise à des exigences sociales contradictoires. En effet, assurer la sécurité des Français

en gérant le quotidien des personnes condamnées est un défi permanent au pays de la liberté et des droits de l'homme. Mais il existe au moins quatre réalités à intégrer avant d'envisager tout débat sur la prison.

Lire aussi | Prisons : 31 % des sortants récidivent dans les douze mois

Une prison moderne protège la société en assurant la réinsertion des personnes condamnées. Il n'est pas rare d'entendre les directeurs de prison exprimer ainsi l'un des paradoxes de leur mission : « *Mon métier, c'est de faire sortir les détenus. Mais pas n'importe quand, ni n'importe comment !* » En effet, une prison moderne n'est jamais une oubliette. Pour la plupart des condamnés, elle ne sera qu'une étape. Ceux qui pensent l'emprisonnement seulement comme une réponse expiatoire passent donc à côté de l'essentiel.

La prison est un monde violent

La prison est un temps pendant lequel le détenu s'amende vis-à-vis de la société mais prépare aussi sa sortie avec l'aide des nombreux professionnels qui interviennent tous les jours dans les établissements pénitentiaires : surveillants, conseillers d'insertion, médecins, psychologues, assistants sociaux, enseignants, formateurs, aumôniers, associations, chefs d'entreprise...

Une prison moderne est un lieu où l'on protège l'intérêt des victimes. Il revient, en effet, à l'administration pénitentiaire de s'assurer que l'individu condamné s'acquitte auprès des victimes de l'indemnisation décidée par le tribunal. Chaque entrée d'argent perçue par une personne détenue est soumise à un prélèvement obligatoire au bénéfice de la partie civile. Et c'est notamment pour cela que le travail pénal est important.

Lire aussi | Genepi : comment des militantes anticarcérales ont dissous l'association d'aide aux détenus

Une prison moderne enfin protège les personnes détenues en assurant l'ordre intérieur de l'établissement et des conditions d'hébergement dignes. La prison est un monde violent. On déplore en moyenne 24 agressions quotidiennes entre personnes détenues et 11 dirigées contre les agents. Les personnels de surveillance et de direction sont donc formés aux spécificités du maintien de l'ordre en milieu carcéral.

Une demande de moyens pour sa mission

Par ailleurs, aucun fonctionnaire pénitentiaire ne s'est jamais satisfait de voir des établissements surencombrés et vétustes. Tous réclament des moyens pour rénover et construire, conscients que les conditions de détention ont un impact direct sur les violences et le processus de réinsertion.

Alors qu'un peu moins de 70 000 personnes sont détenues, l'administration pénitentiaire assure en milieu ouvert, c'est-à-dire en dehors des prisons, le suivi de 166 000 mesures pénales : placement sous surveillance électronique, travaux d'intérêt général, placements extérieurs, suivis sociojudiciaires... Autant d'individus accompagnés dans un seul objectif : assurer leur (ré) insertion sociale et, donc, la sécurité de tous.

Lire aussi | « Un triomphe » : des détenus, du parloir aux planches de théâtre

Demain, les Etats généraux de la justice seront l'occasion d'aider l'administration pénitentiaire à assurer sa mission de protection :

- Exigez de vos élus qu'ils viennent sur le terrain appréhender la complexité de nos missions et qu'ils en tirent les conséquences concrètes au-delà des discours d'affichage.
- Exigez de l'Etat qu'il intègre la complexité des métiers pénitentiaires et les valorise.
- Exigez des Etats généraux de la justice qu'ils donnent à l'administration pénitentiaire les moyens de sa mission, sans laquelle la justice pénale est vide de sens.

Sébastien Nicolas (Directeur des services pénitentiaires, secrétaire général du Syndicat national pénitentiaire FO Direction)

Services